COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 069-246900740-20230919-CC_2023_114-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2023-114

L'an deux mille vingt-trois
Le dix-neuf septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 13 septembre 2023

Nombre de membres :	
En exercice	37
Présents	24
Votes	32

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Stéphanie NICOLAY, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Hélène DESTANDAU, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :
Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :
Christian FROMONT donne procuration à Pascal OUTREBON
Loïc BIOT donne procuration à Olivier BIAGGI
François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID
Bruno FERRET donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Magali BACLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Anik BLANC

CENTRE AQUATIQUE

******

Label Terre de Jeux

Organisation des manifestations et évènements sur le territoire du Pays Mornantais

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 du 1er juin,

Vu la délibération n° CC-2022-048 du Conseil Communautaire du 12 avril 2022, approuvant l'engagement du territoire du Pays Mornantais au sein du Label « Terre de jeux 2024 »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et vie sociale » du 6 avril 2022 proposant d'élaborer un calendrier d'actions sportives qui animeront le territoire de juin 2022 à septembre 2024,

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août et les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre.

Dans ce cadre, la COPAMO a été labellisée « Terre de jeux 2024 » et s'est engagée à :

- Faire vivre à tous les émotions du sport en célébrant les jeux sur notre territoire (« célébration »)
- Changer le quotidien des habitants du pays mornantais en favorisant la découverte du sport et de ses valeurs (« héritage »)
- Donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des Jeux en relayant l'actualité de l'évènement (« engagement »).

L'objectif est de mettre le sport au service de l'éducation, de l'insertion, de la santé, de l'attractivité et du développement du territoire mornantais.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 069-246900740-20230919-CC_2023_114-DE

Une attention particulière est apportée par l'organisation sur la thématique du handicap et de l'inclusion. Les évènements et activités sont pensés pour accueillir tout type de public.

Un STAFF JO COPAMO a été formé avec deux représentants par commune pour proposer des actions sur l'ensemble du territoire, avec le soutien des forces vives que sont les partenaires institutionnels, les acteurs du monde associatif et les acteurs du secteur économique.

Le dispositif de « Village Olympique » a été pensé par les membres du Staff. Il a pour vocation de faire vivre les jeux dans les communes de la COPAMO en alliant le sport et la convivialité. Dans ce cadre, le concours de la COPAMO, des communes, des associations, des institutions et des partenaires privées est sollicité pour l'organisation d'évènements. Les partenariats établis pourront faire l'objet de conventions permettant de formuler les engagements réciproques.

Un premier « Village Olympique » a été organisé le dimanche 19 mars 2023 sur la commune de Mornant avec au programme des animations et démonstrations sportives, un cross pour les enfants, ainsi qu'un défilé olympique.
Un deuxième « Village Olympique » aura lieu le 30 septembre 2023 à Saint-André-la-Côte avec au programme des rencontres avec des athlètes olympiques, des animations sportives, un « biathlon des champions », l'accueil de la « tournée officielle des drapeaux olympiques et paralympiques » pour une montée au point le plus haut du territoire et un temps convivial en soirée.

Un programme d'évènements sera proposé par le Staff pour l'année 2024, afin de faire rayonner les Jeux Olympiques et Paralympiques tout au long de l'année.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 25/09/23
Notifié ou publié le 25/09/23
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

VALIDE la poursuite du calendrier d'actions proposé en lien avec le label « Terre de Jeux »,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à solliciter le soutien financier de tout organisme ou collectivité susceptible de participer,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de ces évènements.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 25 SEPTEMBRE 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renaud PFEFFER

Communauté de Communes du Pays Mornantais